

FOR-1110 : Aménagement des forêts privées

NRC 11279

Hiver 2015

Mode d'enseignement : À distance

Temps consacré : 3-0-6

Crédit(s) : 3

Préalables : FOR 4035

Historique. Localisation et principales caractéristiques de la forêt privée au Québec. Importance économique de la forêt privée et principales raisons militent en faveur de son aménagement. Organisation structurelle et modes d'organisation des propriétaires de boisés. Travaux et décisions du Sommet sur la forêt privée : partenariat, régionalisation, loi de mise en valeur, agences techniques. Notions et travaux d'aménagement en forêt privée. Organisation matérielle et financement. Mise en marché. Confection d'un plan de développement en milieu rural.

Ce cours est offert à distance. Pour plus d'informations, consultez la page du cours à l'adresse: www.distance.ulaval.ca.

Plage horaire :

Sur Internet
- 00h00 à 00h00 Du 12 janv. 2015 au 24 avr. 2015

Il se peut que l'horaire du cours ait été modifié depuis la dernière synchronisation avec Capsule. [Vérifier l'horaire dans Capsule](#)

Site de cours : <https://www.portaildescours.ulaval.ca/ena/site/accueil?idSite=57463>

Coordonnées et disponibilités

Jean-Claude Ruel
Enseignant

Jean-Claude.Ruel@sbf.ulaval.ca

Guillaume Cyr
Chargé d'encadrement

guillaume.cyr.5@ulaval.ca

Soutien technique :

Équipe de soutien - Systèmes technopédagogiques (BSP)
<http://www.ena.ulaval.ca/aide.html>
418-656-2131 poste 14331
Sans frais: 1-877 7ULAVALL, poste 14331

Automne et hiver	
Lundi au jeudi	8h00 à 19h00
Vendredi	8h00 à 17h30
Samedi	9 h à 12 h
Dimanche	12 h à 15 h
Été	
Lundi au jeudi	8h00 à 17h00
Vendredi	8h00 à 16h00

Sommaire

Description du cours	4
Introduction	4
Objectifs généraux	4
Approche pédagogique	4
Modalités d'encadrement	5
Charge de travail et calendrier	5
Contenu et activités	5
Évaluation et résultats	6
Liste des évaluations	6
Informations détaillées sur les évaluations sommatives	6
examen partiel	6
examen final	6
plan d'aménagement	6
Examen sous surveillance	7
Barème de conversion	7
Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat	7
Gestion des délais	8
Correction linguistique, retard et présentation des travaux	8
Évaluation de l'enseignement	8
Évaluation formative	8
Évaluation sommative	8
Matériel didactique	8
Matériel obligatoire	8
Site web de cours	9
Portail thématique de la Bibliothèque	9
Médiagraphie et annexes	9
Bibliographie	9

Description du cours

Introduction

Le cours d'Aménagement des forêts privées s'inscrit dans le cadre des programmes de Baccalauréat en aménagement et environnement forestiers et de baccalauréat coopératif en opérations forestières. Il se propose de fournir une connaissance de base aux futurs ingénieurs forestiers pour les préparer à intervenir en forêt privée en les sensibilisant à la complexité du contexte de la forêt privée et à son grand potentiel.

Bonne lecture

Objectifs généraux

Ce cours situe le contexte général de la forêt privée au Québec. Il aborde plus spécifiquement les éléments qui définissent la problématique de la forêt privée dans ses axes économique, social, culturel et environnemental. On y présente des faits saillants de l'historique de l'aménagement forestier en forêt privée au Québec, la répartition géographique des propriétés, leur importance socio-économique et un portrait des principales caractéristiques des propriétaires, le tout dans une optique de démonstration des multiples opportunités que génère son aménagement. Une analyse de l'organisation structurelle des propriétaires de boisés, des relations avec leurs partenaires ainsi que des modes de financement et de mise en marché y est également présentée. Plus spécifiquement, au terme de ce cours, l'étudiant devra être en mesure :

- D'identifier les grandes problématiques, enjeux et perspectives de développement des forêts privées ;
- D'expliquer le rôle et la structure de fonctionnement des différents organismes impliqués dans l'aménagement des forêts privées ; et
- De débattre et d'argumenter sur la place actuelle et future de l'aménagement des forêts privées au Québec.

Approche pédagogique

Le cours Aménagement des forêts privées est conçu selon une approche pédagogique propre à la formation à distance. Le matériel didactique et la formule utilisés permettent à l'étudiant d'adopter une démarche d'apprentissage autonome. Il peut ainsi gérer son temps d'étude et prendre en charge sa formation.

Cette prise en charge est toutefois soutenue par la personne responsable de l'encadrement (le professeur, le ou la chargé(e) d'encadrement), pendant toute la session. Sa tâche est de faciliter les conditions d'apprentissage et d'aider l'étudiant dans sa démarche, de façon à ce qu'il atteigne les objectifs du cours. L'étudiant peut communiquer en tout temps avec son professeur ou son chargé d'encadrement par le biais du courrier électronique offert sur le site du cours ou en posant des questions sur le forum. Le responsable s'efforce de répondre dans un délai de 48h.

Chacun des modules présente :

- les objectifs spécifiques;
- les notes de cours;
- les tests ou exercices d'auto-évaluation;
- les corrigés des tests, activités et exercices d'auto-évaluation;
- des adresses de sites Web ou la bibliographie qu'il sera important de consulter.

Note : Lorsque le module contient des exercices, ceux-ci sont accessibles dans la section "Questionnaires". Les solutions sont fournies, de façon à ce que vous puissiez vérifier le niveau d'acquisition de vos connaissances et de compréhension de la matière. Il est tentant de consulter la solution avant de répondre, mais la meilleure façon d'apprendre est d'essayer de répondre en faisant appel à vos propres connaissances et en retournant au besoin dans le contenu du cours pour découvrir vous-même la solution. Vous retirerez plus de satisfaction à confronter votre réponse à celle du corrigé si vous investissez les efforts requis.

Pour vous aider à améliorer vos stratégies d'apprentissage, pour vous guider vers l'essentiel du contenu et pour vous aider dans la gestion de votre temps d'étude, consultez le document [Apprendre à distance](#) .

Modalités d'encadrement

Le calendrier proposé au Tableau 1 est adaptable selon vos disponibilités pendant les semaines du trimestre. En effet, la formule d'enseignement à distance vous permet d'apprendre à votre rythme ; toutefois, en adoptant un rythme d'apprentissage régulier dès le début de la session, vous pourrez bénéficier d'une rétroaction du tuteur ou de la tutrice durant tout votre cheminement.

Attention : La personne inscrite reste la seule gestionnaire de son temps, mais elle s'engage à remettre les travaux notés et à effectuer l'examen sous surveillance aux moments prescrits.

La rétroaction fournie par le tuteur ou la tutrice peut emprunter différentes voies. Le cours Aménagement des forêts privées met l'accent sur plusieurs types de contacts mais l'accent sera mis sur le courrier électronique et le forum de discussion.

Une rétroaction écrite est prévue après la correction de chaque travail noté. En effet, à la suite de votre envoi par courrier électronique, par la poste, par le télécopieur (FAX) ou l'outil de soumission des travaux de la plate forme ENA, le chargé d'encadrement vous transmettra de la même façon vos résultats et des commentaires écrits. L'adresse électronique et les numéros de téléphone, et de télécopieur pour rejoindre votre chargé d'encadrement, les périodes de disponibilité téléphonique sont disponibles sur la page d'accueil du site du cours, de même que sur la fiche-calendrier qui accompagne le cours. Des consignes précises pour l'envoi des évaluations notées sont fournies à la rubrique travaux notés sur le site du cours.

Il est important de prendre conscience que la réponse aux questions posées par courrier électronique ne sera pas instantanée. Dans ce cours, le chargé d'encadrement répondra à son courrier au moins deux fois par semaine. Afin d'éviter des délais supplémentaires, il est recommandé d'être explicite dans vos questions et commentaires (ex. : spécifiez les noms des documents et les pages référées).

Par ailleurs, vous pourrez également utiliser un forum de discussion, à partir de l'icône identifié comme tel. Un forum de discussion vous permet de discuter de divers points de contenu avec les autres étudiants. Comme vous étudiez à distance, vous ne verrez vos collègues qu'au moment de l'examen final en salle, le forum est donc un outil qui vous permet d'échanger avec eux et avec votre chargé d'encadrement.

Charge de travail et calendrier

Ce cours de trois crédits et offert à distance sur une session de 15 semaines. La somme de travail exigée pour l'étude des modules et la réalisation des évaluations est de 135 heures par session. En moyenne, la charge de travail hebdomadaire est donc d'environ 9 heures.

Contenu et activités

Le tableau ci-dessous présente les semaines d'activités prévues dans le cadre du cours.

Titre	Date
<u>Module 1 - Portrait des forêts privées</u>	12 janv. 2015
<u>Module 2 - Contexte légal et fiscal</u>	19 janv. 2015
<u>Module 3 - Organisation de l'aménagement et de mise en valeur des forêts privées</u>	2 févr. 2015
<u>Module 4 - Organisation de la mise en marché des bois de la forêt privée</u>	16 nov. 2014
<u>Module 5 - La forêt privée et sa dimension multi-ressources</u>	23 févr. 2015
<u>Module 6 - Processus de prise de décision</u>	23 mars 2015
<u>Module 7 - Perspectives d'avenir de la forêt privée</u>	6 avr. 2015
<u>Directives pour le travail de session</u>	

Note : Veuillez vous référer à la section Contenu et activités de votre site de cours pour de plus amples détails.

Évaluation et résultats

Liste des évaluations

Sommatives

Titre	Date	Mode de travail	Pondération
examen partiel	Le 28 févr. 2015 de 09h00 à 12h00	Individuel	30 %
examen final	Le 25 avr. 2015 de 09h00 à 12h00	Individuel	40 %
plan d'aménagement	Dû le 1 mai 2015 à 16h00	En équipe	30 %

Informations détaillées sur les évaluations sommatives

examen partiel

Date : Le 28 févr. 2015 de 09h00 à 12h00
Mode de travail : Individuel
Pondération : 30 %

Directives de l'évaluation :

l'examen porte sur les 4 premiers modules. Il sera accessible au moment prévu dans la section "questionnaires"

examen final

Date : Le 25 avr. 2015 de 09h00 à 12h00
Mode de travail : Individuel
Pondération : 40 %
Remise de l'évaluation : L'examen couvre l'ensemble de la matière

Directives de l'évaluation :

Les ordinateurs ne sont pas permis.

Matériel autorisé : notes de cours

plan d'aménagement

Date de remise : 1 mai 2015 à 16h00
Mode de travail : En équipe
Pondération : 30 %

Répartition de la correction et critères :

- 90 % Corrigé par l'enseignant
- 10 % Contribution au travail d'équipe

Critère	Notation
Participation active à toute la démarche du travail	10

Remise de l'évaluation :

- [Boîte de dépôt](#)
- à mon bureau ou dans mon casier de courrier

Directives de l'évaluation :

Le travail permettra à l'étudiant de s'initier à la préparation d'un plan d'aménagement forestier en forêt privée. Le travail amènera l'étudiant à se placer dans la peau d'un conseiller forestier qui aurait à préparer un plan d'aménagement pour un lot qu'il aura lui-même choisi. Le travail se fera en équipes de 3-4 personnes. En particulier, le travail devrait comporter les éléments suivants :

- Identification des organismes régionaux de mise en marché et de mise en valeur;

- description des grandes orientations du Plan de protection et de mise en valeur des forêts privées de la région où se situe le lot;
- description des règlements régionaux pouvant limiter l'utilisation de certains types de coupes;
- identification des objectifs du propriétaire;
- le plan d'aménagement lui-même, en respectant les modèles reconnus par l'agence de mise en valeur. Le plan devra contenir une cartographie suffisante ainsi qu'une description de la logique qui sous-tend les scénarios d'aménagement. Le plan devrait considérer les usages multiples qui peuvent être faits du lot;
- une identification des travaux qui pourraient être réalisés à court terme (5 ans), les revenus estimés, ainsi que les possibilités de financement par le biais des programmes de mise en valeur;
- une description du programme de suivi de l'efficacité des interventions.

Examen sous surveillance

Pour les examens sous surveillance, vous devrez vous rendre dans une salle réservée à cette fin à la date et l'heure prévue. Si vous résidez à moins de 100 km de la ville de Québec, l'examen aura lieu sur le campus de l'université Laval. La personne assurant l'encadrement vous fournira les informations nécessaires en temps utile.

Si vous résidez à plus de 100 km de la ville de Québec, vous devez remplir en ligne, dès le début de la session, un formulaire d'inscription à l'examen à l'adresse suivante :

www.distance.ulaval.ca/sgc/lieu_examen/

Barème de conversion

Cote	% minimum	% maximum
A+	89,5	100
A	86,5	89,49
A-	83,5	86,49
B+	80,5	83,49
B	77,5	80,49
B-	74,5	77,49

Cote	% minimum	% maximum
C+	71,5	74,49
C	68,5	71,49
C-	64,5	68,49
D+	60,5	64,49
D	54,5	60,49
E	0	54,49

La note finale sera transformée en une cote en fonction du barème ci-dessus.

Retard motivé : Z ; Cours non complété (échec) : E ; Note retardée par le professeur : M

Règles disciplinaires contre la tricherie et le plagiat

Tout étudiant(e) qui commet une infraction relative aux études, au sens du Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval, dans le cadre du présent cours, notamment en ce que constitue du plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues par ce Règlement. Il est très important que chaque étudiant(e) prenne connaissance des articles 22 à 32 dudit Règlement, à : www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf.

Tout étudiant(e) est tenu, en réalisant tout travail écrit requis dans un cours, de respecter les règles relatives à la protection du droit d'auteur et à la prévention du plagiat dans ses travaux formateurs soumis à l'évaluation. Constituent notamment du plagiat les faits de :

- copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sur support de papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets ni en hors-texte et sans en mentionner la source;
- résumer l'idée originale d'un auteur(e) en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
- traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
- remettre un travail copié partiellement ou totalement d'un autre étudiant(e) (avec ou sans son accord);
- remettre un travail téléchargé partiellement ou totalement d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

[Sources: En application de l'article 152 du Règlement des études de l'Université Laval, http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_des_etudes.pdf, entré en vigueur le 1er mai 2009. Commission de l'Éthique

Gestion des délais

Le cheminement d'apprentissage proposé au calendrier doit être respecté dans la mesure du possible.

Ainsi, tout travail remis en retard sera verra attribuer une pénalité 5% par jour de retard jusqu'à un maximum de 25%. Par exemple, si un travail est à remettre le 23 janvier à 23 h 59, vous pouvez le déposer jusqu'au 28 janvier à 23h59 moyennant une pénalité de 5% par jour de retard. Après ce délai, le travail sera refusé et la note 0 sera accordée à cette évaluation.

Cependant, il est entendu que certaines circonstances exceptionnelles peuvent empêcher l'étudiant ou l'étudiante de remettre les derniers travaux notés dans les délais prescrits. Dans ce cas, une demande écrite doit parvenir au chargé d'encadrement avant la semaine proposée pour l'envoi de la dernière évaluation notée.

Si la demande est acceptée, l'étudiant ou l'étudiante se verra accorder une cote " Z " (note retardée à la demande de l'étudiant ou de l'étudiante) qui sera convertie en cote définitive (voir le barème plus haut) à l'expiration du délai prescrit.

Correction linguistique, retard et présentation des travaux

Un maximum de 15 % pourra être enlevé aux résultats de chacun des examens et des travaux pour des fautes de grammaire, d'orthographe, de ponctuation ou de syntaxe, ainsi que pour la propreté du document, et cela à raison d'un demi-point (0,5 %) par faute ou erreur constatée. La correction des travaux d'étudiants non francophones fera l'objet d'une considération particulière.

Aucun retard injustifié à la remise des travaux ne sera toléré.

Évaluation de l'enseignement

À la fin de ce cours à distance, il est possible que votre faculté, département ou école procède à son évaluation afin de vérifier les différentes dimensions d'un cours. Si c'est le cas, un questionnaire d'évaluation sera rendu accessible sur le web [ou transmis par la poste selon le cas] permettra d'améliorer ce cours. Cette dernière étape est très importante et les responsables du cours vous remercient à l'avance pour votre collaboration.

Évaluation formative

Dans ce cours, l'évaluation formative est constituée de six Quiz terminant chacun des modules. Ces quiz vous permettent de vérifier votre niveau d'acquisition de connaissances et de tester votre compréhension de la matière. Ils mettent l'accent sur les points les plus importants de la matière en liens avec les objectifs pédagogiques du cours. Le corrigé des exercices est disponible mais nous vous suggérons de ne le consulter qu'après avoir complété les exercices. Ces quiz vous préparent aux évaluations notées.

Évaluation sommative

L'évaluation se fera par le biais de deux (2) examens et d'un travail long. Le premier examen est un examen partiel et se fera en ligne; l'autre se fera en présentiel avec contrôle de l'identité. Premier examen partiel

La première évaluation est un examen en ligne d'une durée de 180 minutes. Il sera composé de questions à choix multiples et de questions à développements courts. L'examen final est un examen de 180 minutes effectué sous surveillance. Il portera sur l'ensemble de la matière et sera constitué de questions objectives, aux réponses courtes, ou à court développement. L'utilisation des notes de cours sera autorisée.

Matériel didactique

Matériel obligatoire

Pour suivre ce cours, vous devez posséder une ordinateur et une connexion internet haute vitesse. Tout le matériel

Site web de cours

<https://www.portaildescours.ulaval.ca>

Portail thématique de la Bibliothèque

http://www.bibl.ulaval.ca/mieux/chercher/portails/foresterie_geographie_geomatique/foresterie

Médiagraphie et annexes

Bibliographie

- Agence régionale de mise en valeur des forêts privées outaouaises. 2001. Portrait des propriétaires forestiers de l'Outaouais. Chapitre 9 du PPMV. 13 p.
- Aznar, J.-C., et A. Desrochers. 2008. Building for the future: Abandoned beaver ponds promote bird diversity. *Ecoscience* 15:250-257.
- Banfield, A. W. F. 1977. Les mammifères du Canada, 2ième ed. Musées nationaux du Canada, Ottawa, ON, Canada.
- BARY-LENGER, A., EVRARD, R., GATHY, P. et KIMUS, J. 1983. L'expertise et la gestion financière des propriétés forestières. Vaillant-Carmanne, Liège. 192p.
- Burke, D. M., et E. Nol. 1998. Influence of food abundance, nest-site habitat, and forest fragmentation on breeding ovenbirds. *Auk* 115:96-104.
- Buteau, P., N. Dignard, et P. Grondin. 1994. Système de classification des milieux humides du Québec. Page 19. Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles, Québec, QC, Canada.
- Carver, E. 2009. Birding in the United States: A demographic and economic analysis. Addendum to the 2006 national survey of fishing, hunting, and wildlife-associated recreation. Page 20. US Fish and Wildlife Service, Washington, DC, USA.
- Chen, J., J. F. Franklin, et T. A. Spies. 1992. Vegetation responses to edge environments in old-growth Douglas-fir forests. *Ecological Applications* 2:387-396.
- Conseil du paysage québécois. 2000. Charte du paysage québécois. Page 7. Conseil du paysage québécois, Québec, QC, Canada.
- Darveau, M., et A. Desrochers. 2000. Le bois mort et la faune vertébrée: état des connaissances au Québec. Page 42. Gouvernement du Québec, Ministère des ressources naturelles, Québec, QC, Canada.
- Desrochers, A., M. Bélisle, J. Morand-Ferron, et J. Bourque. 2010. Integrating GIS and homing experiments to measure avian movement costs in landscapes. *Landscape Ecology*. DOI: 10.1007/s10980-010-9532-8
- Duchesne, S., L. Bélanger, M. Grenier, et F. Hone. 1999. Guide de conservation des corridors forestiers en milieu agricole. Gouvernement du Canada, Service canadien de la faune, Sainte-Foy, QC, Canada.
- Fahrig, L., et T. Rytwinski. 2009. Effects of roads on animal abundance: an empirical review and synthesis. *Ecology and Society* 14:21. [online] URL: <http://www.ecologyandsociety.org/vol14/iss21/art21/>.
- FMBSL. 2007. Cahier de planification intégrée - Outil d'aide à la décision pour un aménagement à l'échelle du paysage en forêt privée - À l'intention des propriétaires de boisés et de leurs conseillers forestiers. Page 23. Forêt modèle du Bas-Saint-Laurent, Rimouski, QC, Canada.
- Forman, R. T. T., et L. E. Alexander. 1998. Roads and their major ecological effects. *Annual Review of Ecology and Systematics* 29:207-231.
- FPBQ (2009). Portrait statistique
- Gagnon, N. 1995. Biodiversité des vertébrés dans les différentes zones naturelles du Québec. Page 40. Gouvernement du Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune, Québec, QC, Canada.

- Gauthier, J., et Y. Aubry, Eds. 1995. Les oiseaux nicheurs du Québec: Atlas des oiseaux nicheurs du Québec méridional. Association québécoise des groupes d'ornithologues, Société québécoise de protection des oiseaux, Gouvernement du Canada, Service canadien de la faune, Montréal, QC, Canada.
- Gouvernement du Canada. 1991. La Politique fédérale sur la conservation des terres humides. Environnement Canada, Ottawa, ON, Canada.
- Gouvernement du Canada. 2007. Enquête sur la pêche récréative au Canada, 2005. Pêches et Océans Canada, Ottawa, ON, Canada.
- Gouvernement du Québec. 1999. Manuel de mise en valeur des forêts privées du Québec. Page 207. Fédération des producteurs de bois du Québec et Ministère des Ressources naturelles du Québec, Québec, QC, Canada.
- Gouvernement du Québec. 2001. Les écosystèmes forestiers exceptionnels du Québec. Page 16. Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, Québec, QC, Canada.
- Kuuluvainen, T., K. Aapala, P. Ahlroth, M. Kuusinen, T. Lindholm, T. Sallantausta, J. Siitonen, et H. Tukia. 2002. Principles of ecological restoration of boreal forested ecosystems: Finland as an example. *Silva Fennica* 36:409-422.
- Lacasse, M. 2007. (Cinq brochures sur la valeur économique de la chasse en 2005: petit gibier, orignal, cerf, ours et caribou). Pages 7-15. Gouvernement du Québec, Ministère des ressources naturelles et de la faune, Québec, QC, Canada.
- LAFOND, R. 2010. Le conseiller forestier en forêt privée. Les presses pédagogiques de l'est, Rimouski. 149 p.
- LEFEBVRE, R. 1999. L'utilisation d'une grille décisionnelle pour déterminer les objectifs de mise en valeur d'un propriétaire de boisé privé. Mémoire de maîtrise, Université Laval. 108 p.
- Longcore, J. R., D. G. McAuley, G. R. Hepp, et J. M. Rhymer. 2000. American Black Duck. in *The birds of North America*, No. 481 (A. Poole, P. Stettenheim, et F. Gill, Eds.). The Academy of Natural Sciences, The American Ornithologists' Union, Philadelphia, PA, USA.
- Maser, C., A. W. Claridge, et J. M. Trappe. 2008. *Trees, truffles, and beasts: how forests function*. Rutgers University Press, Chapel Hill, NC, USA.
- Myers, N., R. A. Mittermeier, C. G. Mittermeier, G. A. B. Da Fonseca, et J. Kent. 2000. Biodiversity hotspots for conservation priorities. *Nature* 403:853-858.
- NADEAU, S. 2001. Les propriétaires forestiers et leurs forêts : portrait de la situation dans quelques régions du Québec. Rapport interne du Service canadien des forêts.
- Pâquet, J. 1997. Les paysages forestiers: méthodologie visant à intégrer paysages et aménagement forestier. *L'Aubelle*:12-14.
- PARENT, B. 2006. Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2006. MRNFQ.
- PARENT, B. 2008. Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2008. MRNFQ.
- PARENT, B. 2009. Ressources et industries forestières. Portrait statistique, édition 2009. MRNFQ, 479 p.
- Paulette, M. 2000. Guide pour la réalisation de plans d'aménagement forêt-faune en forêt privée. Fondation de la Faune du Québec, Québec, QC, Canada.
- Pimm, S. L., G. J. Russell, J. L. Gittleman, et T. M. Brooks. 1995. The future of biodiversity. *Science* 269:347-350.
- PLUME-ART. 1991. Toute ce que vous avez toujours voulu savoir sur l'extension en foresterie et que vous n'avez jamais ... Programme de Développement forestier de l'est du Québec.
- Raphael, M. G., et M. White. 1984. Use of snags by cavity-nesting birds in the Sierra Nevada. *Wildlife Monographs* 86:1-66.
- Reid, W. V., et K. R. Miller. 1989. *Keeping options alive: the scientific basis for conserving biodiversity*. World Resources Institute, Washington, DC, USA.
- REGNIER, C. (2006). Structure d'encadrement de la mise en marché des produits agricoles et de la forêt. Guide du participant, 40p.
- RÉSEAU CIRCUM et DEL DEGAN, MASSÉ ET ASSOCIÉS 2000. Enquête auprès des propriétaires des boisés privés de la Mauricie. Agence régionale de mise en valeur des forêts mauriciennes, Shawinigan. 149 p.
- Rimmer, C. C., K. P. McFarland, W. G. Ellison, et J. E. Goetz. 2001. Bicknell's Thrush (*Catharus bicknelli*). in *The birds of North America Online*, No. 582 (A. Poole, Ed.). Cornell Lab of Ornithology, Ithaca, NY, USA.
- Robinson, S. K., F. R. Thompson, T. M. Donovan, D. R. Whitehead, et J. Faaborg. 1995. Regional forest fragmentation and the nesting success of migratory birds. *Science* 267:1987-1990.

Roy, D., P. Brochu, M.-A. Côté, S. Dulac, J.-L. Fafard, D. Fillion, S. Giguère, V. Lemay, S. Rajotte, et J. Rivière. 2009. Forêt privée. Pages 677-720 in Manuel de foresterie, 2e édition (R. Doucet, et M. Côté, Eds.). MultiMondes et Ordre des Ingénieurs Forestiers du Québec, Québec, QC, Canada.

Schoener, T. W. 1968. Sizes of feeding territories among birds. *Ecology* 49:123-141.

Tardif, B., G. Lavoie, et Y. Lachance. 2005. Atlas de la biodiversité du Québec. Les espèces menacées ou vulnérables. Gouvernement du Québec, Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs du Québec, Québec, QC, Canada.

Warner, B. G., et C. D. A. Rubec. 1997. Système de classification des terres humides du Canada. Centre de recherche sur les terres humides, Waterloo, ON, Canada.

SITES WEB

GOVERNEMENT DU CANADA, Agence du Revenu du Canada. Revenus d'agriculture 2009. [en ligne] <http://www.cra-arc.gc.ca/F/pub/tg/t4003/>, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOVERNEMENT DU CANADA, Ministère des Finances Canada. Loi de l'impôt sur le revenu, L.R., 1985, chapitre 1 (5^e suppl.). [en ligne] <http://lois.justice.gc.ca/fr/l-3.3/index.html>, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOVERNEMENT DU CANADA, Ministère de la Justice Canada. Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs, 1994, chapitre 22. [en ligne] <http://lois.justice.gc.ca/fr/M-7.01/index.html>, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOVERNEMENT DU CANADA, Ministère de la Justice Canada. Loi sur les pêches, L.R., 1985, chapitre F-14. [en ligne] <http://lois.justice.gc.ca/fr/F-14/index.html>, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOVERNEMENT DU CANADA, Ministère de la Justice Canada. Loi sur les produits antiparasitaires, L.R., 1985, chapitre P-9. [en ligne] <http://lois.justice.gc.ca/fr/P-9/index.html>, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, L.R.Q., chapitre A-19.1. [en ligne] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_19_1/A19_1.html, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidants, L.R.Q., chapitre A-4.1. [en ligne] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/A_4_1/A4_1.html, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation. Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, L.R.Q., chapitre P-41.1. [en ligne] http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_41_1/P41_1.html, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Loi sur les espèces menacées ou vulnérables, L.R.Q., chapitre E-12.01 http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/E_12_01/E12_01.html, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Loi sur les pesticides , L.R.Q., chapitre P-9.3. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_9_3/P9_3.html&type=2, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Loi sur la protection des arbres, L.R.Q., chapitre P-37. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/P_37/P37.htm, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chapitre Q-2. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/Q_2/Q2.htm, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Développement Durable, de l'Environnement et des Parcs. Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables, Loi sur la qualité de l'environnement, L.R.Q., chapitre Q-2, article 2.1. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/Q_2/Q2R17_3.HTM, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de la Justice. Code civil du Québec. [en ligne]

<http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/CCQ/CCQ.html>, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de la Justice. Loi sur la division territoriale, L.R.Q., chapitre D-11. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/D_11/D11.HTM, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune, L.R.Q., chapitre C-61.1. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/C_61_1/C61_1.html, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère des Ressources Naturelles et de la Faune. Loi sur les forêts, L.R.Q., chapitre F-4.1. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/F_4_1/F4_1.html, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère du Revenu du Québec. Loi sur le ministère du revenu, L.R.Q., chapitre M-31. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/M_31/M31.html, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère de la Santé et des Services Sociaux. Loi sur la santé et la sécurité du travail, L.R.Q., chapitre S-2.1. [en ligne]

http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=2&file=/S_2_1/S2_1.html, consulté le 1^{er} novembre 2010.

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, Ministère des Transports. Loi sur la voirie, L.R.Q., chapitre V-9. [en ligne]
http://www2.publicationsduquebec.gouv.qc.ca/dynamicSearch/telecharge.php?type=3&file=/V_9/V9.htm, consulté le 1^{er}
novembre 2010.